

Directives de sélection pour le ski alpin dames et hommes

*pour la participation aux Championnats du monde FIS de ski alpin
à Are du 4-17 février 2019*

1. Participants/quotas

Selon le règlement de la FIS : 24 dames et hommes au total, dont 14 par sexe au maximum. Pour chaque discipline, 4 actifs au maximum peuvent prendre le départ, plus le tenant du titre (Champion(ne) du monde) des dernières CMS.

Taille de l'équipe athlètes / entraîneurs :
dépend entre autres du nombre d'athlètes qualifiés.

2. Sélections

2.1. Principe

La commission de sélection prend la décision de sélection finale.

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection les compétitions de Coupe du monde qui ont lieu entre octobre 2018 et le 30 janvier 2019 (délai de déclaration FIS). Les compétitions de janvier 2019 comptent davantage.

2.3. Critères de sélection

- Résultats en Coupe du monde (DH, SG, GS, SL) :
 - 1 classement dans les 7 premiers ou
 - 2 classements entre les 8-15 (dans la même discipline)

Athlètes pour l'AC et pour le Team Event:

- Les athlètes qui participeront à l'AC et au Team Event seront sélectionnés par la commission de sélection

Si un nombre d'athlètes supérieur aux places de quota répondent aux critères de sélection, la commission de sélection décidera quels athlètes seront sélectionnés en fonction des facteurs énumérés ci-dessous :

- Potentiel de médaille
- Courbe de performance
- Santé
- Résultats

Le fait de satisfaire aux critères de sélection n'entraîne pas une sélection automatique pour les CMS à Are 2019.

2.4. Commission de sélection

La commission de sélection prend la décision de sélection. Elle se compose des personnes suivantes :

- Directeur Ski Alpin
- chef entraîneurs ski alpin hommes
- chef entraîneurs ski alpin dames

Il n'y a aucune possibilité de recours.

Le médecin compétent du service médico-sportif peut être consulté pour avis.

2.5. Séance de sélection de la commission Swiss-Ski

Selon le délai de déclaration FIS.

2.6. Publication des sélections

L'information sur la décision de sélection a lieu:

- interne à la fédération (athlètes, entraîneurs, direction, présidium, Ski-Pool, associations régionales, entreprises Pool) par l'intermédiaire du Directeur Ski Alpin
- pour le public (médias) par l'intermédiaire du responsable de la communication.

Muri/Berne, le 2 novembre 2018